

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 10 février 2016 portant nomination d'assesseurs titulaires et suppléants
à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues**

NOR : AFSS1630066A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-7;
Vu la proposition conjointe du médecin-conseil national de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole et du médecin-conseil national du Régime social des indépendants en date du 23 novembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues au titre des représentants proposés conjointement par le médecin-conseil national de la Mutualité sociale agricole et le médecin-conseil national du Régime social des indépendants :

- 1° En qualité de titulaire : le docteur Jean-Luc MICHEL.
- 2° En qualité de suppléants : les docteurs Anne LUTON DE HAUT DE SIGY et Arlette REBERT.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 10 février 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef de service
adjoint au directeur de la sécurité sociale,*
F. GODINEAU